ANNEXE XV Onglet 1

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

PERMIS DE STATIONNEMENT DE RÉSIDANT, DE COMMERÇANT, D'ARTISTE ET D'AUTOPARTAGE EN STATION-ZONE

CATÉGORIES ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS PAR ZONE

	Limite du nombre de permis délivrés par zone -pour l'ensemble des catégories ou pour une catégorie						Limite du nombre de permis délivrés par zone - par logement, par atelier d'artiste, par commerce ou par entreprise d'autopartage			
Zone	Toutes catégories	Résidant	Résidant pour VR	Commerçant	Artiste	Autopartage en station- zone	Par logement	Par atelier	Par commerce	Par entreprise d'autopartage
A2-1			0				illimité	0	0	5
VR- 01		0		0	0	0	Illimité	0	0	0